



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 septembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe (partie de séance)	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absente: Madame la conseillère Anne Létourneau

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-0871 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0872 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Paul Shoiry,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le conseiller Richard Côté, en l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 3 septembre 2008

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 septembre 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 19 août 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Steeve Verret, relative à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district électoral de Saint-Émile, et ce, à compter du 4 septembre 2008.
- Dépôt du « Rapport annuel sur les activités du trésorier de la Ville » selon les prescriptions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, en date du 10 septembre 2008, attestant qu'il démissionne de son poste de chef de l'opposition, avec effet à compter du 3 septembre 2008 et qu'il continue d'exercer ses fonctions de conseiller et président de l'arrondissement Laurentien à plein temps.
- Dépôt de l'avis de désignation, signé par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, en date du 10 septembre 2008, relatif à la désignation de monsieur le conseiller Alain Loubier à titre de « conseiller désigné » aux fins de l'application des articles 114.4 à 114.12 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Dépôt de la déclaration de monsieur le conseiller Alain Loubier, en date du 12 septembre 2008, attestant qu'il exerce à plein temps ses fonctions de conseiller, de président de l'arrondissement Limoilou et de chef de l'opposition, conformément à l'article 8 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt d'un document, signé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, en date du 10 septembre 2008, à l'effet qu'il avise le conseil de la ville que les conseillers du parti politique Renouveau municipal de Québec ont désigné monsieur le conseiller Alain Loubier, conseiller élu dans le district de Maizerets, chef de l'opposition.
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'une lettre de monsieur Lambert Legaré, en date du 12 septembre 2008, dans laquelle il informe le conseil de la ville qu'il quittera ses fonctions de vérificateur général le 31 décembre 2008.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Steeve Verret prend son siège à 17 h 45.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt d'une pétition, présentée par monsieur Claudex Lafrance, président de l'Association des gens d'affaires, 1^{ère} Avenue, en date du 11 septembre 2008, relative à une demande, à la Ville de Québec, d'entreprendre des démarches visant à se porter acquéreur du terrain et de la bâtisse situés au 5055, 1^{ère} Avenue, district de St-Rodrigue, arrondissement Charlesbourg et d'en disposer de façon à supporter les efforts de revalorisation et de relance économique du secteur.

Prolongation de la période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé

par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre des citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 15.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition demandant à la Ville de modifier le *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles*, R.A.V.Q. 301, afin de permettre le calcul de la bande riveraine à partir de la berge et non à partir de la ligne des hautes eaux et aux riverains de procéder, eux-mêmes, à l'entretien de la bande riveraine ainsi que l'accès au lac.
- Madame la conseillère Francine Bouchard dépose un avis de proposition demandant d'évaluer la possibilité de morceler le projet de règlement d'harmonisation sur l'urbanisme pour en retirer la partie sur l'affichage, afin d'en faire un règlement distinct et de consulter spécifiquement les gens d'affaires et la Chambre de commerce de Québec sur la modification des règles d'affichage.
- Monsieur le conseiller Gérald Poirier, pour et au nom de monsieur le conseiller Patrick Paquet, dépose un avis de proposition demandant au Réseau de transport de la Capitale de démarrer un projet pilote qui utiliserait de petits autobus sur le parcours 81.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-0873 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008 - Évaluation de la possibilité de reconnaître la valeur culturelle et historique du secteur identifié au plan particulier d'urbanisme (PPU) et à l'émission de permis de démolition - AT2008-264 (Ra-1420)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008, relativement à l'évaluation de la possibilité de reconnaître la valeur patrimoniale et historique du secteur identifié au plan particulier d'urbanisme (PPU) de la Grande Allée, considérant que ce secteur dispose de nombreuses reconnaissances des gouvernements supérieurs et qu'il est déjà identifié comme une concentration ancienne d'intérêt au plan des

sites et parcours d'intérêt historique, archéologique et patrimonial, intitulé : « *Patrimoine et paysage* », du PDAD (plan #6) et à la suspension de l'émission de permis de démolition, dans le secteur du PPU de la Grande Allée, pour la durée de l'opération du PPU, considérant que la Ville de Québec ne dispose pas des pouvoirs habilitants l'autorisant à imposer un tel moratoire.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0874 Hommage à monsieur Georges Labrecque et sincères condoléances à sa famille

Attendu qu'en date du 20 août 2008, on annonçait le décès de monsieur Georges Labrecque, homme d'affaires et ancien vice-président de la Brasserie O'Keefe;

Attendu que monsieur Georges Labrecque fut président des premiers Jeux du Canada qui ont eu lieu à Québec en 1967;

Attendu qu'il a été un pionnier dans le développement de « Sport International »;

Attendu que cet homme, passionné par le sport, a contribué à l'achat et au maintien de l'équipe nationale de hockey « Les Nordiques » à Québec;

Attendu que monsieur Georges Labrecque a été reconnu, par ses pairs, comme un visionnaire en contribuant au développement du sport dans la grande région de Québec et partout ailleurs;

Attendu que par son sens aiguisé des affaires, son caractère novateur et sa qualité de bâtisseur, monsieur Georges Labrecque s'est démarqué dans le monde du sport amateur et professionnel;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de rendre hommage à monsieur Georges Labrecque, en soulignant sa détermination et l'excellence de son travail et, par cette même occasion, d'offrir nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0875 Hommage à la Société historique de Charlesbourg, à l'occasion de son 25^e anniversaire

Attendu que la Société historique de Charlesbourg a été fondée le 17 mars 1983;

Attendu que la Société historique de Charlesbourg a célébré son 25^e anniversaire de fondation le 14 septembre 2008, sous la présidence d'honneur du conseiller municipal de Charlesbourg-Centre, monsieur Ralph Mercier;

Attendu que pendant les vingt-cinq (25) dernières années, la Société

historique de Charlesbourg a été fort active à conserver le patrimoine de Charlesbourg et son histoire;

Attendu que la Société historique de Charlesbourg a aussi été très active sur plusieurs plans de la culture locale;

Considérant que neuf (9) femmes et hommes se sont succédés à la présidence de la Société, supportés en cela par de très nombreux bénévoles;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,
appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de rendre hommage à la Société historique de Charlesbourg, à son président actuel, monsieur Ulric Lefebvre, aux huit (8) présidents précédents, femmes et hommes, ainsi qu'à tous les bénévoles qui les ont supportés au cours de ces vingt-cinq (25) années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0876 Hommage à monsieur Jacques de Blois, architecte, artiste peintre et bâtisseur et sincères condoléances à sa famille

Attendu qu'en date du 9 septembre 2008, on apprenait le décès de monsieur Jacques de Blois, architecte, artiste peintre et bâtisseur;

Attendu que monsieur Jacques de Blois a participé activement au développement de la Ville de Québec, en consacrant plus de dix (10) années de sa vie à la revitalisation du quartier Petit-Champlain, par la restauration de plus d'une quarantaine de maisons dans ce secteur;

Attendu que par son caractère novateur et sa qualité de bâtisseur, monsieur Jacques de Blois a su redonner vie à un quartier abandonné qui se trouvait à l'époque dans un état plus que lamentable et qui est devenu aujourd'hui la toile de fond des plus belles cartes postales de la Ville de Québec et une fierté pour tous les citoyens;

Considérant que par sa passion, son engagement et sa perception aiguisée de la Ville, il sera, pour toujours, une source d'inspiration;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette,
appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de rendre hommage à l'architecte, monsieur Jacques de Blois, en soulignant l'excellence de son travail et sa grande vision et, par cette même occasion, d'offrir nos plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses amis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0877 **Demande de délai additionnel jusqu'au 20 octobre 2008 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008 - Obligation, pour les véhicules lourds qui ne peuvent plus emprunter le boulevard Champlain, d'utiliser l'autoroute Félix-Leclerc, vers l'est, jusqu'à l'autoroute Dufferin-Montmorency pour se rendre aux installations portuaires et à la papetière White Birch - DG2008-115 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 20 octobre 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008, concernant l'évaluation des impacts sur l'interdiction aux véhicules lourds de circuler sur le boulevard Champlain.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0878 **Attribution d'un toponyme - « Rue de la Crémaillère » - District électoral de Chauveau - Arrondissement Laurentien - CU2008-093 (Ra-1419)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « Rue de la Crémaillère ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0879 **Adoption de la « Déclaration de Québec 2008 » contre l'homophobie - DG2008-063 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter la « Déclaration de Québec 2008 » contre l'homophobie, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0880 Droit d'usage sur une partie du lot 3 592 799 du cadastre du Québec, propriété de la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries » - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2008-108 (Ra-1420)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un droit d'usage d'une durée de vingt (20) ans en faveur de la Ville de Québec, sur l'immeuble, propriété de la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries », connu et désigné comme étant une partie du lot 3 592 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de huit-cent-deux mètres carrés et six dixièmes (802,6 m²), tel que montré comme parcelles 1 et 2 au plan et à la description technique préparés par monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, le 20 février 2008, sous sa minute 6123 afin d'y permettre l'aménagement du parc de l'Arc-en-ciel. Ce droit est accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0881 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie des lots 2 164 402 et 2 163 805 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - IN2008-090 (Ra-1420)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), d'appuyer la demande de « SNC Lavalin » pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture et vraisemblablement l'aliénation et le lotissement d'une partie des lots 2 164 402 et 2 163 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, en vue de travaux de construction d'un bassin de rétention situé en partie dans une ancienne servitude d'Hydro-Québec, au nord du chemin Notre-Dame et à l'ouest de la route Jean-Gauvin, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0882 Prise d'acte du document intitulé : « Plan stratégique 2004-2008 - Rapport annuel 2007 - Principales réalisations et évolution des enjeux en fonction des orientations » - PD2008-003 (Ra-1420)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte du document intitulé : « *Plan stratégique 2004-2008 - Rapport annuel 2007 - Principales réalisations et évolution des enjeux en fonction des orientations* », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0883 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone RC-7 à même la zone RB/B-11 et agrandissement de la zone PA-11 à même une partie de la zone RA/B-46 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-087, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-216 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone RC-7 à même la zone RB/B-11 et agrandissement de la zone PA-11 à même une partie de la zone RA/B-46 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-087, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0884 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-102, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-246 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-102, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de*

Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0885 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la zone PAE-2, REGVSAD-2008-104, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-248 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la zone PAE-2, REGVSAD-2008-104, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0886 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 84-2008 modifiant l'article 9.5.1. du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-251 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 84-2008 modifiant l'article 9.5.1. du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0887 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, un virement de fonds - Affectation au poste « contingent » d'un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ - FN2008-059 (Ra-1420)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un virement de fonds de 1 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires des postes « autres revenus » et « droits de mutation » au poste « contingent » de la Ville.

Madame la conseillère Anne Beaulieu, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2. Après discussion, le vote est demandé.

Ont voté en faveur : Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Trudel et Marie France Trudel.

En faveur : 21

Contre : 14

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Le dossier est retiré et retourné au comité exécutif pour reconsidération.

Adoptée à la majorité

CV-2008-0888 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec », relativement au versement d'une contribution pour la commercialisation internationale de Québec, dans le cadre du « Programme Diversification des collectivités » - OT2008-012 (Ra-1420)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Agence de développement économique du Canada pour les régions du

Québec », relativement au versement d'une contribution au montant de 300 000 \$ à la Ville de Québec pour la commercialisation internationale de Québec, dans le cadre du « Programme Diversification des collectivités », selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;

3° l'autorisation, à l'Office du tourisme de Québec, à titre d'association touristique régionale, à engager les dépenses reliées à la conclusion de cette entente relative à la commercialisation internationale de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0889 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour le réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 396 - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-231 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour le réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 396.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour le réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 396.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0890 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules de gros gabarit, R.A.V.Q. 182 - A1DA2007-053 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules de gros gabarit*, R.A.V.Q. 182.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0891 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce*, R.A.V.Q. 395 - AT2008-265 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce*, R.A.V.Q. 395.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0892 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien*, R.V.Q. 1391 - AT2008-195 (Ra-1419)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin que, dans les limites de l'aire de grande affectation « Commerce et industrie à faible contrainte (I-1) », située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, la densité maximale d'un usage de l'affectation « Administration et service » soit augmentée à 2 000 mètres carrés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0893 **Projet du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1391 - AT2008-195 (Ra-1419)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1391.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0894 **Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1423 - AT2008-255 (Ra-1420)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels en architecture, en architecture du paysage, en design, en ingénierie et en création d'images requis pour l'aménagement d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour l'octroi des contrats professionnels ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Madame la conseillère Louise Lapointe prend son siège à 20 h 30.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 20 h 55, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs